MISE EN GARDE: Cette codification administrative a été préparée uniquement pour la commodité du lecteur et n'a aucune valeur officielle. Afin d'obtenir la version officielle du règlement et de chacun de ses amendements, le lecteur doit contacter le Service juridique et greffe au 450-780-5600 ou greffe@vdst.qc.ca



RÈGLEMENT N° 2162

« Concernant la vitesse minimale ou maximale permises des véhicules routiers sur le réseau routier municipal »

CODIFICATION ADMINISTRATIVE

(Dernière mise à jour : 8 juin 2020)

CONSIDÉRANT que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du *Code de sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire,

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance extraordinaire antérieure de ce conseil tenue le 30 mai 2011,

Le conseil municipal DÉCRÈTE ce qui suit :

1. La limite de vitesse sur les chemins publics sous la juridiction de la Ville est celle fixée par l'article 328 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q. c. C-24.2).

Nonobstant le premier alinéa du présent article, nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant :

- a) 30 km/h sur les rues et chemins identifiés à l'annexe « A » du présent règlement;
- b) 40 km/h sur les rues et chemins identifiés à l'annexe « B » du présent règlement;
- c) 50 km/h sur les rues et chemins identifiés à l'annexe C du présent règlement ou sur toute autre rue ou chemin non identifiés aux annexes « A, B, C ou D » du présent règlement à l'exception de l'Autoroute de l'Acier (Autoroute 30) qui est sous juridiction provinciale;
- d) 60 km/h sur les rues et chemins identifiés à l'annexe « D » du présent règlement;
- e) 70 km/h sur les rues et chemins identifiés à l'annexe « E » du présent règlement.

Le plan des limites de vitesse sur le territoire de la Ville, identifié comme annexe « F » du présent règlement, fait partie intégrante du présent règlement.

(2018, R. 2421, a.1.)

- 2. Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du *Code de la sécurité routière*.
- 3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(2018, R. 2421, a.2.)

4. La Ville autorise et mandate le Service des travaux publics à placer et à maintenir en place une signalisation appropriée conforme au présent règlement et ses annexes.

(2018, R. 2421, a.5.)

ANNEXE A

(2018, R. 2421, a.3.)

LISTE DES RUES ET CHEMINS LIMITÉS À 30 KM/H

Brébeuf, rue (entre les rues Tétreau et de Carignan)

Cardin, rue (entre les rues Lemay et Maisonneuve)

Carignan, rue (entre les rues Brébeuf et De Ramezay)

Collège, rue du (entre les rues De Ramezay et Plante)

Cournoyer, boulevard (entre les rues Maisonneuve et Frontenac)

De Ramezay, rue (entre les rues du Collège et Carignan)

Érables, boulevard des (entre l'avenue de la Plaza et le boulevard des Étudiants)

Étudiants, boulevard des

Grands-Bois, rue des (entre les rues Mogé et des Bouleaux)

Guévremont, rue (entre les rues Limoges et Victoria)

Laplume, rue (entre les rues Lemay et Maisonneuve)

Lemay, rue (entre les rues Laplume et Cardin)

Limoges, rue (entre la rue Guévremont et le boulevard Fiset)

Maisonneuve, rue (entre les rues Laplume et Cardin; entre la rue Mandeville et le boulevard Cournoyer)

Sainte-Anne, chemin (entre la rue Guévremont et l'avenue de l'Hôtel-Dieu)

Tétreau, rue (entre les rues Brébeuf et De Ramezay)

Tracy, boulevard de (entre l'avenue de la Plaza et le boulevard des Étudiants)

Victoria, rue (entre la rue Guévremont et le boulevard Fiset)

ANNEXE B

(2018, R. 2421, a.4; 2020, R. 2463, a.1.)

LISTE DES RUES ET CHEMINS LIMITÉS À 40 KM/H

Acadie, Rue de l'

Adélaïde, Rue

Adélard-Boucher, Rue

Albert, Rue

Alfred, Rue

André, Rue

André-Jean, Rue

Angers, Rue

Angoulême, Rue d'

Annie, Rue

Antaya, Rue

Antoine-Chaudillon, Rue

Argenson, Rue d'

Arpin, Rue

Arthur, Rue

Arthur-Aimé-Bruneau, Rue

Auber, Rue (entre le boulevard Fiset et la rue Ledoux)

Augusta, Rue

Auteuil, Rue d'

Avignon, Rue d'

Balzac, Rue

Barabé, Rue

Bardier, Rue

Barthe, Rue

Batelier, Rue du

Béatrice, Rue

Beauchemin, Rue

Beaudet, Rue

Beaudry, Place

Bégin, Rue

Bérard, Rue

Bergeron, Rue

Berges, Rue des

Berges du Saint-Laurent, Rue des

Bernard, Rue

Bernard-Gariépy, Boulevard

Bertrand, Rue

Bibeau, Rue

Blais, Rue

Bocage, Rue du

Bois-Francs, Rue des

Bonaventure, Rue

Bonin, Rue

Bord-de-l'Eau, Rue du

Borduas, Rue

Bosquet, Rue du

Boucher, Rue

Bouleaux, Rue des

Bourassa, Rue

Bourbon, Rue de

Bourgchemin, Rue

Bourgeois, Rue des

Bourget, Rue (entre le chemin Saint-Roch et la rue Lalime)

Bourret, Rue

Bouvier, Rue

Brébeuf, Rue (entre les rues de Carignan et de la Comtesse)

Brézé, Rue du

Briand, Rue

Bromont, Rue de

Brouillard, Rue

Cadieux, Rue

Caisse, Rue

Campagnard, Rue du

Capcour, Rue

Cardin, Rue (entre les rues Laplume et Lemay; entre la rue Maisonneuve et le chemin Saint-Roch)

Cardinal-Léger, Rue du

Carignan, Rue de (entre les rues De Ramezay et Lambert; entre les rues Brébeuf et Jogues)

Carillon, Rue de

Carrière, Rue de la

Casgrain, Rue

Castille, Rue de

Cèdres, Rue des

Chabanel, Rue

Chalifoux, Rue

Champoux, Rue

Chapais, Rue

Chapdelaine, Rue

Charbonneau, Rue

Charente, Rue de

Charles, Ruelle

Charles-De Montmagny, Place

Charles-Gill, Rue

Charlotte, Rue

Châtaigniers, Rue des

Delphis, Rue Denis, Rue

De Nouë, Rue De Prouville, Rue

/5 Chatelle, Rue Chênes, Rue des Cherrier, Rue Chevalier, Rue Chopin, Rue Claude, Rue Claudine, Rue Cloutier, Rue Codling, Rue Cognac, Rue de Collège, Rue du (entre le chemin des Patriotes et la rue De Ramezay) Collette, Rue Comtesse, Rue de la (entre la rue De Ramezay et la place Madeleine) Conifères, Rue des Cormier, Rue (entre les rues Bonin et Saint-Joseph) Coteau-de-Sable, Rue du Côte-des-Pins, Rue de la Côte-du-Nord, Rue de la Cotnoir, Rue Couillard-Després Boulevard (entre le chemin des Patriotes et la rue des Trembles) Courchesne, Rue Cournoyer, Boulevard (entre les rues Mandeville et Maisonneuve; entre la rue Frontenac et le chemin Saint-Roch) Cournoyer, Rue Cournoyer, Ruelle des Crébassa, Rue Crémazie, Rue Crépeau, Rue Crête, Rue Creuse, Rue du Curé-Mathieu, Rue du Curé-Morin, Rue du Cyprès, Rue des Cyrille-Labelle, Rue Dauplaise, Rue Debussy, Rue Decelles, Rue De Gaspé, Rue De Grandpré, Rue Deguise, Rue Delorme, Place

De Ramezay, Rue (entre la rue Arpin et l'autoroute 30, entre la rue de la Comtesse et la rue Carignan; entre la rue du Collège et le parc Regard-sur-le-Fleuve)

Des Groseilliers, Rue

Désiré, Rue

Desjardins, Rue

Desrochers, Rue

Desrosiers, Rue

Desserres, Rue

Domaine-des-Saules, Rue du

Dorion, Place

Douville, Place

Duhamel, Rue

Dumas, Rue

Dupré, Rue

Duvernay, Rue

Duvernay, Terrasse

Église, Rue de l'

Elizabeth, Rue (entre les rues Victoria et du Collège)

Émile-Bernard, Rue

Épinettes, Rue des

Érables, Boulevard des (entre le boulevard des Étudiants et le chemin Saint-Roch)

Érables, Rue des

Éthier, Place

Évangéline, Rue

Farly, Rue

Faubourg, Rue du

Ferland, Rue

Feuillus, Rue des

Filiatrault, Rue

Fillion, Place

Fiset, Boulevard (Route 132) (entre l'avenue de l'Hôtel-Dieu et la rue Augusta)

Forget, Rue

Fort, Rue du

Fortier, Rue

Fortin, Rue

Fougère, Rue de la

Fournier, Rue

François, Rue

Fréchette, Rue

Frênes, Rue des

Frère-Daniel, Rue du

Frontenac, Rue

Gadbois, Rue

Gagnon, Rue

Gamelin, Rue

Garneau, Rue

Garonne, Rue de la Gaston, Rue Gauthier, Rue Gendron, Rue Génévriers, Rue des George, Rue Germain, Rue Gervais, Rue Gilles-Brunet, Rue Girouard, Rue Glaïeuls, Rue des Gouin, Rue Goulet, Place Goupil, Rue Grands-Bois, Rue des (entre les rues des Bouleaux et des Trembles) Grondin, Place Guay, Rue Guévremont, Rue (entre les rues George et Limoges; entre les rues Victoria et Monseigneur-Desranleau) Guilbault, Rue Guy, Rue Hardy, Rue Hébert, Rue Hermann-Antaya, Rue Hirondelles, Rue des Hôtel-Dieu, Avenue de l' (entre le boulevard Fiset et le chemin Sainte-Anne) Houde, Place Houde, Rue Huard, Rue Iberville, Rue Ilménite, Rue de l' Jacinthes, Rue des Jacob, Rue Jacques-Cartier, Rue Jacques-Riopel, Rue Jardiniers, Rue des Jean-Baptiste, Rue Jeanne-Mance, Rue Jean-Talon, Rue Jean-René-Marcoux, Rue Jogues, Rue Joliette, Rue Joly, Rue Jonquilles, Rue des

Josée, Rue

Joseph-Rivet, Rue

Règlement nº 2162 - Codification administrative Jutras, Rue Kittson, Place Kittson, Rue Labelle, Rue Labrie, Rue Lachapelle, Rue La Couronne, Rue de Lacouture, Place Ladouceur, Rue Lafayette, Rue Laflèche, Rue Lafleur, Rue Lafontaine, Rue Lafrenière, Rue Lagassé, Rue Lalancette, Rue Lalemant, Rue Lalime, Rue Lamarche, Rue Lambert, Rue Lambert-Closse, Rue Lamère, Rue Lamoureux, Rue Langevin, Rue Laperrière, Rue Lapierre, Rue Laplume, Rue (entre les rues Cardin et Lemay) Laprade, Rue Larivière, Rue La Rochelle, Rue de Larocque, Rue La Salle, Rue Latraverse, Rue Laurentienne, Place Laurier, Rue Laval, Rue Lavallée, Rue La Vérendrye, Rue Laviolette, Rue Lavoie, Rue Léa-Audet, Rue Leclaire, Rue

Ledoux, Place Ledoux, Rue Leduc, Rue

Legardeur, Rue

Lemay, Rue (entre les rues Labrie et Cardin; entre les rues Laplume et du Cardinal-Léger)

Léo, Rue

Léon-Grondin, Rue

Lequin, Rue

Letendre, Rue

Lévesque, Rue

Lévis, Rue

Liessens, Rue

Lilas, Rue des

Limoges, Rue (entre les rues Paradis et Guévremont; entre le boulevard Fiset et la rue du Roi)

Lizotte, Rue

Loire, Rue de la

Loisirs, Place des

Louis-Hébert, Rue

Louis-Hémon, Rue

Louis-Riel, Rue

Luc, Rue

Lucien-Cardin, Boulevard

Lussier, Rue

Madeleine, Place

Magalie, Rue

Maisonneuve, Rue (entre le boulevard Saint-Louis et la rue Mandeville; entre le boulevard Cournoyer et la rue Laplume; entre la rue Cardin et le boulevard des Érables)

Mandeville, Rue

Manille, Rue de la

Manseau, Rue

Marcelle-Joly, Rue

Marché-Saint-Laurent, Place du

Marguerite-Bourgeoys, Rue

Marguerites, Rue des

Marie-Rollet, Rue

Marine, Rue de la

Marinier, Rue du

Marquette, Rue

Marquis, Rue du

Martel, Rue

Martin, Rue

Martine, Rue

Martineau, Rue

Mathieu, Rue

Mathieu, Ruelle

Matton, Rue

McCarthy, Rue

Mélèzes, Rue des

Mère-D'Youville, Rue de

Merisiers, Rue des

Messier, Rue

Millier, Place

Millier, Rue

Mogé, Rue

Mongeau, Rue

Monseigneur-Desranleau, rue

Monseigneur-Nadeau, Place

Monseigneur-Nadeau, Rue

Monseigneur-Sanschagrin, Rue

Montmagny, Rue

Morasse, Rue

Morgan, Rue

Morin, Rue

Muguets, Rue des

Napoléon-Laplante, Rue

Narcisses, Rue des

Nollin, Rue

Normandie, Boulevard

Oasis, Rue de l'

Olympique, Rue

Orléans, Rue

Papineau, Rue

Paradis, Rue

Parc, Rue du

Parenteau, Rue

Pascal, Rue

Passerelle, Rue de la

Paul-Hus, Rue

Pauline, Rue

Paul-Pauzé, Rue

Péloquin, Rue

Pensées, Rue des

Pente-Douce, rue de la

Perron Rue

Père-Le Jeune, Rue du

Petit-Lac, Rue du

Peupliers, Rue des

Phipps, Rue

Picard, Rue

Pierre, Rue

Pierre-Letendre, Rue

Pinsons, Rue des

Plage, Rue de la

Plaines, Rue des

Plessis, Rue

Poirier, Rue

Pont-Neuf, Place du

Pouliot, Rue

Prés-Verts, Rue des

Prince, Rue du

Provost, Rue

Pruniers, Rue des

Radisson, Rue

Rajotte, Rue

Raymond-Huot, Place

Réal, Rue

Reine, Rue de la

Réjean-Auger, Rue

Relais, Rue du

René-Bastarache, Rue

Rhéaume, Rue

Richard, Rue

Rivard, Rue

Roberge, Rue

Robert, Rue

Robert-Côté, Rue

Robert-Lamonde, Rue

Robidoux, Rue

Robillard, Rue

Rochefort, Rue de

Roger, Rue

Roi, Rue du (entre les rues de la Comtesse et Jacques-Cartier; entre l'avenue de l'Hôtel-Dieu et la rue du Fort)

Roitelets, Rue des

Roland-Ménard, Rue

Roseraies, Rue des

Rouleau, Rue

Rousseau, Rue

Sables, Rue des

Sablière, Rue de la

Sablon, Place du

Saint-André, Rue

Saint-Augustin, Rue

Saint-Denis, Rue

Sainte-Anne, Chemin (entre l'avenue de l'Hôtel-Dieu et la rue Latraverse)

Sainte-Hélène, Rue

Sainte-Thérèse, Rang (à partir du boulevard Fiset pour la portion située nord-est de celui-ci; à partir du chemin Champagne pour la portion située au sud-ouest de celui-ci)

Saint-François, Rue

Saint-Gérard, Rue

Saint-Isidore, Rue

Saint-Jacques, Rue

Saint-Joseph, Rue

Saint-Laurent, Rue

Saint-Louis, Boulevard

Saint-Louis, Rue

Saint-Marc, Rue

Saint-Nicolas, Rue

Saint-Paul, Rue

Saint-Pierre, Rue

Saint-Roch, Chemin (Route 223) (entre la rue Cormier et la limite de la municipalité de Saint-Joseph-de-Sorel)

Saint-Sauveur, Rue

Saint-Sébastien, Rue du

Saint-Vincent, Rue

Salois, Rue

Salvail, Place

Sapinière, Rue de la

Sapins, Rue des

Saules, Rue des

Savane, Rue de la

Séraphin, Rue

Sheppard, Rue

Sieur-Antoine, Rue du

Simard, Rue

Sinaï, Rue

Soleils, Rue des

Sources, Rue des

Sous-Bois, Rue du

Sylvio-Frappier, Rue

Taché, Rue

Taillon, Rue

Taschereau. Rue

Tellier, Rue

Tétreau, Rue (entre les rues du Roi et Brébeuf; entre les rues De Ramezay et Plante)

Thibodeau, Rue

Tilleuls, Rue des

Touraine, Rue de

Tourterelles, Rue des

Tracy, Boulevard de (entre la route Marie-Victorin et l'avenue de la Plaza)

Traversier, Rue du

Trembles, Rue des

Trempe, Rue

Tulipes, Rue des

Turcotte, Rue

Vallon, Rue du

Valois, Rue

Vandal, Rue

Vanier, Rue

Vendée, Rue de la

Versant, Rue du

Victoria, Rue (entre la rue Guévremont jusqu'à la fin celle-ci juste après la rue Manseau)

Viger, Rue

Villeneuve, Rue

Violettes, Rue des

Voilier, Place du

Voilier, Rue du

Weilbrenner, Rue

Wildor-Larochelle, Rue

Zakaïb, Rue

ANNEXE C

(2018, R. 2421, a.4.)

LISTE DES RUES ET CHEMINS LIMITÉS À 50 KM/H

Auber, rue (à partir du boulevard Fiset pour la portion située nord-est de celui-ci)

Bourget, Rue (entre la sortie de l'autoroute 30 et le chemin Saint-Roch)

Chantiers, rue des

Collège, rue du (entre la rue Plante et le boulevard Fiset)

Comtesse, rue de la (entre le chemin des Patriotes et la rue De Ramezay)

Cormier, rue (entre la rue Vandal et le chemin Saint-Roch)

De Ramezay, rue (entre les rues de la Comtesse et Arpin)

Élizabeth, rue (entre la rampe d'accès au traversier et la rue Victoria)

Entreprise, rue de l'

Fabricant, rue du

Fiset, boulevard (entre l'avenue de l'Hôtel-Dieu et la rue Auber)

Gagné, boulevard

Golf, chemin du

Hôtel-Dieu, avenue de l' (entre le pont Turcotte et le boulevard Fiset)

Industrielle, rue

Joseph-Simard, rue

Major-Beaudet, Avenue du

Marie-Victorin, route (Route 132) (du pont Turcotte jusqu'à mi-chemin entre les rues Valois et des Chantiers)

Nord, rang

Patriotes, chemin des

Plante, rue

Plaza, Avenue de la

Poliquin, boulevard (entre la rue de la Sablière et l'autoroute 30 ainsi qu'entre le boulevard Fiset et la limite avec la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel)

Roi, rue du (entre l'avenue de l'Hôtel-Dieu et la rue Jacques-Cartier)

Sainte-Thérèse, Rang (entre le chemin Champagne et le boulevard Fiset)

Saint-Roch, Chemin (Route 223) (entre la rue Cormier et la limite de la Ville de Contrecoeur)

Sauvagine, chemin de la

Souvenir, rue du

Sud, rang

Tracy, Boulevard de (entre le boulevard des Étudiants et le chemin Saint-Roch)

Turcotte, pont

Union, rue de l'

Vallière, chemin de la

Victoria, rue (entre la rue du Roi et le boulevard Fiset)

ANNEXE D

(2018, R. 2421, a.4.)

LISTE DES RUES ET CHEMINS LIMITÉS À 60 KM/H

Champagne, chemin

ANNEXE E

(2018, R. 2421, a.4.)

LISTE DES RUES ET CHEMINS LIMITÉS À 70 KM/H

Fiset, boulevard (entre la rue Auber et la limite de la municipalité de Saint-Robert)

Marie-Victorin, route (Route 132) (de la limite de la Ville de Contrecœur jusqu'à michemin entre les rues Valois et des Chantiers)

Poliquin, boulevard (entre l'autoroute 30 et le boulevard Fiset)

ANNEXE F

(2018, R. 2421, a.4; 2020, R. 2463, a.2.)

PLAN DES LIMITES DE VITESSE DE LA VILLE



RÈGLEMENT N° 2162

« Concernant la vitesse minimale ou maximale permises des véhicules routiers sur le réseau routier municipal »

Adopté par le conseil municipal le 4 juillet 2011, entré en vigueur le 18 novembre 2011 et amendé par les règlements suivants :

Numéro de règlement	Date de l'avis de motion	Date d'adoption par le conseil municipal	Date d'entrée en vigueur (publication)
2421	5 novembre 2018	3 décembre 2018	5 décembre 2018
2463	19 mai 2020	1 ^{er} juin 2020	2 juin 2020